



14ème législature

Question N° : 7181	De M. Hervé Féron (Socialiste, républicain et citoyen - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Handicapés
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >politique à l'égard des handicapés	Analyse > autistes. perspectives.
Question publiée au JO le : 16/10/2012 Réponse publiée au JO le : 25/12/2012 page : 7933 Date de changement d'attribution : 11/12/2012		

Texte de la question

M. Hervé Féron interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge de l'autisme. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), vient de révéler, s'il en était besoin, dans un projet d'avis, que la France a des lacunes persistantes dans la formation du personnel, l'aide aux familles, ou encore les places d'accueil. Ce handicap, malgré une reconnaissance en tant que tel depuis 1995 seulement, est peu présent dans la formation des personnels de santé. Le CESE révèle aussi que les structures manquent à la fois de moyens financiers, et de ressources permettant de faire face aux besoins réels d'un accompagnement de qualité. Les familles ne sont pas non plus épargnées puisque, bien souvent, et faute de réponses adaptées à leurs besoins, leurs membres sont obligés de cesser toute activité professionnelle pour se consacrer à leur enfant. L'impact moral et mental sur ces familles est également pointé du doigt. Face à cela, le Gouvernement entend mettre en place un troisième plan autisme. Il lui demande quelles sont les grandes lignes et les priorités de ce troisième plan.

Texte de la réponse

La France est très en retard dans le dépistage et la prise en charge de l'autisme. Il revient au nouveau Gouvernement de réaliser concrètement le troisième plan autisme. C'est aujourd'hui un impératif : la prévalence de l'autisme est de plus en plus importante, alors que les outils de dépistage et l'offre d'accompagnement sont gravement insuffisants. Plusieurs milliers de familles françaises sont obligées d'aller en Belgique pour voir leur enfant bénéficier d'une réponse efficace à ses besoins. C'est pourquoi il faut agir vite, et sur plusieurs plans. Renforcer la recherche, dans le champ épidémiologique comme dans le champ social. Développer l'offre d'accompagnement, à partir d'un dépistage plus précoce et en tenant compte des recommandations publiées le 8 mars 2012 par la Haute autorité de santé et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Changer de regard sur l'autisme et changer de pratiques. Cela passe à la fois par la sensibilisation de l'opinion publique et par une meilleure formation des professionnels, notamment des médecins et des pédiatres. La logique générale dans laquelle ce plan va s'inscrire est celle de la personnalisation et de l'accessibilité du milieu ordinaire. Et des mesures spécifiques de soutien aux aidants familiaux seront mises à l'étude. La ministre déléguée en charge des Personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion a réuni le conseil national de l'autisme le 18 juillet 2012, pour constituer des groupes de travail thématiques autour de ces axes. Ces groupes se réuniront par tranches d'âge et par thèmes jusqu'à la fin de l'année, sous le suivi attentif d'un groupe ad hoc. Le troisième plan sera lancé formellement au début de l'année 2013, afin de répondre aux besoins réels des personnes avec autisme et de ceux qui les entourent.

